RÉPONSES DU TRANSPORTEUR
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NUMÉRO 1
DE LA RÉGIE
(« RÉGIE »)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^O^ 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2011 POUR LES PROJETS DONT LE COÛT INDIVIDUEL EST INFÉRIEUR À 25 M$

1. Référence : Décision D-2010-056, page 11
HQT-1 document 1, page 14

Préambule :

« La Régie demande au Transporteur d'indiquer, dans sa prochaine demande d'autorisation d'investissements pour des projets de moins de 25 M$, la liste des projets de numérisation des systèmes d'automatismes et de numérisation du réseau de télécommunications, et de fournir les flux des investissements annuels associés à ces projets. »

« En effet, la gestion des investissements par portefeuille lui permet tout au long de l'année d'identifier et prioriser les projets parmi les projets débutant après le 30 avril 2010 pour ultérieurement identifier les projets et les flux associés à ces projets. Les projets ne sont pas tous connus lors de la présente demande. Ainsi, la liste des projets incluant notamment ceux associés à la numérisation du réseau de télécommunications, et les flux associés à ces projets ne pourront être complétés qu'à la fin de l'année. »

Demandes :

1.1 Dans la demande d'autorisation soumise par le Transporteur il n'y a qu'une partie de la réponse à la demande de la Régie citée en préambule. L'explication fournie dans la deuxième citation, tirée du document déposé cette année, fournit en partie la réponse du Transporteur à la demande de la Régie. Veuillez compléter en expliquant d'où proviennent les montants annoncés dans la requête tarifaire R-3706-2009 et repris par la Régie dans la décision D-2010-56, soit les coûts des projets de numérisation apparaissant sous la rubrique « Moins de 25 M$ » et totalisant 339,9 M$.

R1.1

Le Transporteur comprend que la demande de la Régie porte sur les montants présentés dans le dossier R-3706-2009, à la pièce HQT-9, Document 1, tableau 7 *Investissements par catégorie à l'horizon 2019,* à la section 1.1 *Maintien des actifs,* sous la rubrique *Télécom moins de 25 M$ et préalablement autorisés*, totalisant 399,9 M$ (plutôt que 339,9 M$).

Le Transporteur souligne que ce montant représente le total des niveaux d'investissements en maintien des actifs prévus pour la période 2009 à 2019, tels qu'ils ont été estimés en 2009, pour les projets de moins de

25 M$ relatifs à des actifs de télécommunications (incluant les projets préalablement autorisés).

Le Transporteur précise que ces prévisions ne contiennent pas uniquement les investissements visant la numérisation du réseau de télécommunications. En effet, les investissements en maintien des actifs de télécommunications se découpent principalement en trois grandes catégories, soit

- **la numérisation de liaisons hertziennes analogiques, dont la durée de vie utile est dépassée et dont les pièces de rechange ne sont plus fabriquées par les manufacturiers et qui doivent faire l'objet d'un remplacement par des composantes numériques ;**
- **la modernisation de liaisons optiques ; et**
- **le remplacement de d'autres technologies et composantes du réseau.**

À ce sujet, le Transporteur précise que, du montant total de 399,9 M$ présenté dans le dossier R-3706-2009 à la référence précitée, un montant total de l'ordre de 120 M$ était prévu à l'horizon 2019 en maintien des actifs pour la numérisation de liaisons hertziennes analogiques.

Les investissements indiqués à la référence précitée sont établis sur la base de la stratégie utilisée pour déterminer les niveaux d'investissements requis pour le maintien des actifs de télécommunications et les équipements devant faire l'objet d'interventions. Des précisions sur l'approche utilisée par le Transporteur sont d'ailleurs fournies à la pièce HQT-1, Document 1, page 41, de la présente demande.

Le Transporteur souligne toutefois que l'acuité de la prévision des investissements planifiés à court terme est meilleure que celle des investissements prévus à plus long terme. Au-delà de l'horizon de quelques années, les prévisions d'investissements reflètent les niveaux d'investissements estimés par le Transporteur pour répondre aux différents besoins suivant l'information dont il dispose au moment où ces prévisions sont faites. Aussi, il importe de préciser que certains investissements peuvent varier au fur et à mesure que les besoins se précisent. De plus, la répartition des investissements entre ceux de moins de 25 M$ et ceux de 25 M$ et plus peut varier. Enfin, l'arrimage définitif de la réalisation de l'ensemble des investissements doit être finalisé en tenant compte de la disponibilité des ressources du Transporteur et de leur utilisation optimale.